

Les usages numériques des communes bretonnes

Les résultats chiffrés présentés ici sont issus de l'exploitation de l'enquête Marsouin « Communes 2021 ». Il s'agit de la sixième édition de l'enquête, la première ayant eu lieu en 2003.

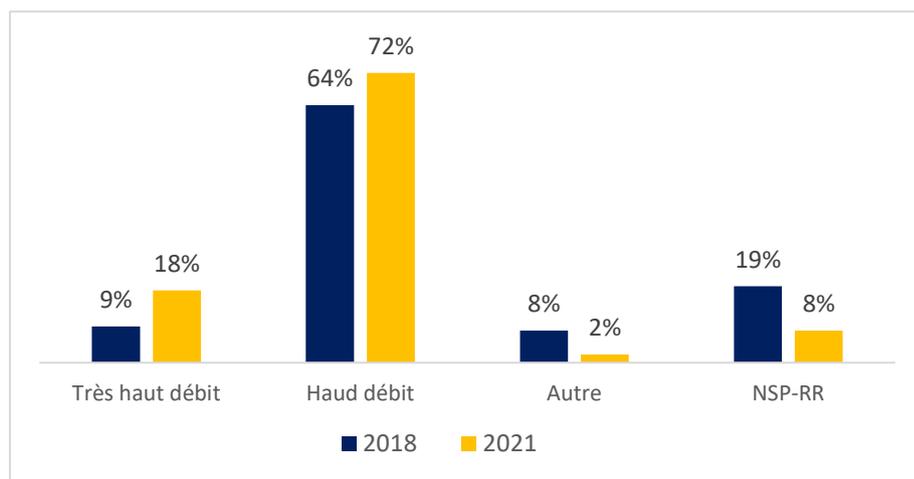
Cette note s'intéresse aux principales évolutions depuis 2018 sur les équipements et usages numériques des communes. Il sera également question d'observer les réponses des communes selon le nombre d'habitants de la commune ou encore leur département d'appartenance.

Équipements et usages numériques des communes

Un réseau fibre qui se déploie

Nous nous intéressons ici au fonctionnement interne des mairies. Concernant la connexion Internet au sein des mairies, **l'évolution notable se situe au niveau du Très Haut Débit** qui n'était présent que dans **9% des mairies en 2018** alors qu'elles sont maintenant **18%** à en disposer.

Graphique 1 : Évolution entre 2018 et 2021 des connexion Internet au sein des mairies bretonnes



Source : Enquêtes Marsouin Communes 2018 et 2021

Le parallèle de cette augmentation peut être fait avec le projet d'envergure La fibre pour tous en Bretagne¹, mis en place sur le territoire breton par la Région Bretagne. En effet la construction du

¹ <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/fibre-pour-tous/>

réseau public de fibre optique est assurée par Megalis Bretagne et la fibre se déploie progressivement sur le territoire.

Les plus grandes communes plus souvent raccordées à la fibre

En effet, **49% des mairies appartenant à des communes de plus de 5000 habitants disposent de la fibre** alors que sur **l'ensemble du territoire breton c'est 18% des mairies** qui y sont raccordées. Par ailleurs, dans le département du **Finistère**, la part des mairies raccordées à la fibre est **plus faible** avec 9% contre 16% pour les Côtes-d'Armor, 24% pour l'Ille-et-Vilaine et 25% pour les mairies du Morbihan.

Équipements numériques des mairies

Le niveau d'équipements numériques en mairie **continue d'augmenter de façon stable**, les ordinateurs attitrés (au sens d'un ordinateur fourni par la mairie) était déjà relativement présents en 2018. En effet, **74% des maires disposent d'un ordinateur attitré contre 68% en 2018**.

Là encore, d'après l'enquête, les maires des communes de plus de 5000 habitants sont plus souvent équipés avec 93% des mairies possédant un ordinateur alors que pour les communes de moins de 600 habitants, c'est à peine la moitié des maires (51%) qui en sont équipés.

À noter également, toutes choses égales par ailleurs², que la catégorie socio-professionnelle influe sur les résultats car **43% des maires travaillant dans l'agriculture n'ont pas d'ordinateur** alors que seuls **15% des maires de la catégorie cadre et professions intellectuelles supérieures n'en ont pas**.

Les agents administratifs sont, pour leur part, tous équipés d'un ordinateur dans 81% des mairies alors qu'au niveau des élus, ils sont seulement 4% à en être équipé.

Formation des agents de mairie

L'appropriation du numérique passe également par la formation des agents d'accueil et administratifs et des élus. Les outils continuant d'évoluer, la formation reste un investissement important pour les mairies bretonnes. 64% déclarent les former contre 62% en 2018.

Ces formations sont majoritairement à l'attention des agents administratifs (97%) et sont le plus souvent menées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et/ou un prestataire informatique.

Données et sécurité

La mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Lors de la précédente enquête Marsouin auprès des communes bretonnes en 2018, le **RGPD** allait entrer en vigueur et avec lui de nouvelles obligations. Alors que les mairies étaient 47% à déclarer « très bien » ou « bien » connaître *l'open data*, **61% affirment aujourd'hui rendre publique certaines données en ligne**, telles que des résultats d'élection ou des documents d'architecture. Et pour 10% cela est en projet.

² « Toutes choses égales par ailleurs » : À chaque fois, des tests par régression ont été effectués pour tous les facteurs présents.

En termes de nouvelles réglementations, la nomination d'une personne déléguée à la protection des données (DPO) figurait dans le RGPD. Elles étaient déjà 14% à l'avoir fait en 2018 et pour 49% cela était « en cours » ou « prévu ».

En 2021, 11% des communes n'ont pas encore désigné de DPO.

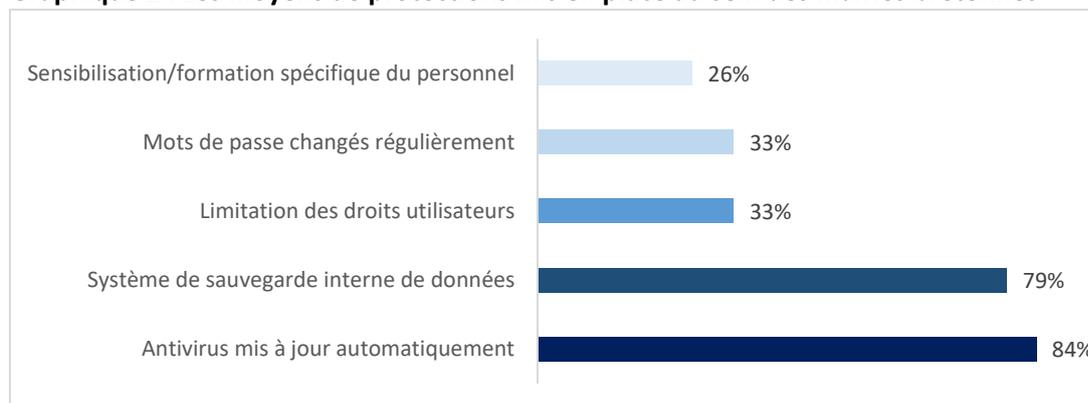
Ce rôle est majoritairement assuré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (44% des mairies) et pour 19% il s'agit d'une personne salariée de la mairie (agent titulaire ou contractuel). Concernant la mise en place d'une charte informatique où figure le RGPD, 27% des mairies y ont procédé.

La cybersécurité dans les mairies bretonnes

Au cours des 12 derniers mois, **moins d'un quart des mairies déclarent avoir subi un acte de malveillance informatique.**

Les mairies ont intégré le risque des actes de malveillance informatique et prennent des mesures pour s'en protéger. Elles ne sont que **1% à n'avoir pris aucune mesure contre une possible cyberattaque.**

Graphique 2 : Les moyens de protections mis en place au sein des mairies bretonnes



Source : Enquête Marsouin Communes 2021

En revanche, seules 36% des mairies déclarent connaître l'Agence Nationale de la Sécurité d'Information (ANSSI)³. L'ANSSI a pourtant vocation à être un appui aux communes, particulièrement dans le cadre des transformations numériques profondes qui s'opèrent et qui impliquent des obligations réglementaires pour les mairies.

Par ailleurs, la Région Bretagne continue de renforcer son implication dans la cyberdéfense et la cybersécurité en mettant en place une nouvelle stratégie cybersécurité au service de la Bretagne⁴.

Choix et position de la mairie en matière de numérique

Des « éléments moteurs du numérique » au sein des communes ?

Parmi les mairies interrogées, **35% d'entre elles affirment que le ou la maire est « moteur du numérique » au sein de la commune.** « L'élément moteur » le plus souvent cité est un ou une élue et vient ensuite le ou la secrétaire générale de mairie ou DGS.

³ <https://www.ssi.gouv.fr/guide/securete-numerique-des-collectivites-territoriales-lessentiel-de-la-reglementation/>

⁴ https://r.sib.bretagne.bzh/mk/mr/brzRyxtlJES7s7baCBKtIJyqMmB5SbAkIfh3-xrNGWtxvjPYJPB2LgdadRkCbijvUhj2w2n_32lqgoDEqMK0qOyk7wBLLyFSRs2PqKpWi46N-Zct4ZTv02vCw7

D'un autre côté, 23% des mairies déclarent qu'il n'y a pas « d'élément moteur du numérique » au sein de la commune.

À noter qu'il s'agit des plus petites communes qui indiquent majoritairement ne pas avoir « d'élément moteur du numérique » avec 39% des communes de moins de 600 habitants alors que seulement 6% des communes de plus de 5000 habitants donnent cette même réponse.

En ce qui concerne la numérisation des services publics administratifs, plus de **60% des mairies déclarent ne pas se sentir assez accompagnées par l'État.**

Investissements prioritaires et influence sur les choix des communes

Pour un grand nombre de mairies (83%), **l'amélioration de la connexion Internet sur leur territoire est l'investissement prioritaire.** Cela coïncide avec le fait que 20% des mairies déclarent que les citoyens de la commune remontent au moins une fois par semaine des problèmes de débit Internet insuffisant ou instable.

Elles se sentent également très concernées par les risques d'actes de malveillance informatique et souhaitent faire de la **sécurisation de leurs systèmes d'information et de la protection des données personnelles** un investissement prioritaire (66%).

Enfin le troisième investissement prioritaire pour les mairies est de **développer et d'améliorer la gestion de la conservation électronique des documents et de leur archivage** (60%).

Tableau 1 : Investissements prioritaires d'après les mairies bretonnes

	Prioritaire	Peu prioritaire	Pas prioritaire
Améliorer la connexion Internet sur le territoire	82%	5%	5%
Développer/améliorer le site Internet de la mairie (contenus, accessibilité)	51%	26%	12%
Développer la visibilité de la commune sur les réseaux sociaux	27%	40%	20%
Renouveler le parc informatique/acquérir de nouveaux postes informatiques	32%	39%	19%
Mettre en place/développer un intranet, mise en réseau des postes	17%	26%	41%
Former les agents au numérique	40%	34%	13%
Former les élus au numérique	30%	39%	15%
Recruter des agents dédiés au numérique	10%	20%	54%
Sécuriser les systèmes d'information et protéger les données personnelles	66%	17%	7%
Développer/améliorer la gestion de la conservation électronique des documents et de leur archivage (externaliser les sauvegardes)	59%	22%	8%
Développer l'e-administration	32%	34%	20%
Mettre en place une démarche open data	13%	34%	33%

Source : Enquête Marsouin Communes 2021

À noter que le développement de la visibilité de la commune sur les réseaux sociaux est peu ou pas prioritaire pour 60% d'entre elles. Cela peut s'expliquer par le fait **qu'en l'espace de 8 ans, le nombre de communes disposant d'un compte sur les réseaux sociaux a été multiplié par six.**

Le sujet de la visibilité en ligne des communes bretonnes sera développé dans la prochaine note statistique.

Méthodologie de passation de l'enquête auprès des communes bretonnes

Cette enquête a été passée auprès des 1208 communes bretonnes entre **novembre 2021 et janvier 2022**. Deux canaux ont été mobilisés pour la passation. Dans un premier temps **1208 courriers** contenant le questionnaire en version papier ont été envoyés aux mairies de chaque commune bretonne et dans un second temps, une relance par mail contenant le lien vers le questionnaire en ligne a été envoyé.

Les résultats présentés concernent **427 communes bretonnes**.

Les relations de dépendances entre les variables ont été testées par des tests statistiques d'indépendance, puis contrôlés par des modèles économétriques de régressions logistiques.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique Marsouin a été créé en 2002 à l'initiative du Conseil Régional de Bretagne. Il rassemble les équipes de recherche en sciences humaines et sociales des quatre universités bretonnes et de trois grandes écoles, soit 18 laboratoires, qui travaillent sur les usages et transformations numériques.